



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport d'activité de l'IGJ

2021

Édito

Installé dans mes fonctions le 7 mars 2022 je veux saluer l'engagement de Jean-François Beynel, lequel a accompagné après Patrick Poirret, la mutation profonde de l'Inspection générale de la Justice et mis en œuvre des outils lui permettant, au-delà de ses missions traditionnelles de contrôle et d'enquête, d'être une force de propositions et de soutien constant pour l'ensemble des structures du ministère dans le cadre d'une approche transversale et prospective.

Qui mieux que lui était ainsi à même de dresser le bilan de l'année écoulée, mais également de ses trois années passées à la tête de ce service.

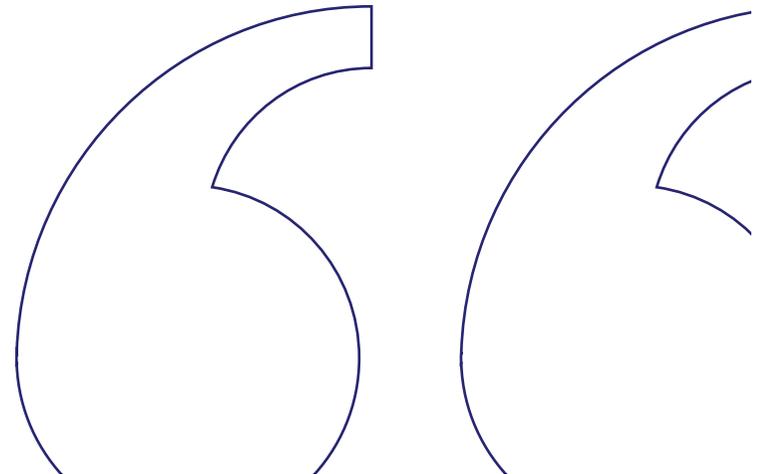
Je l'en remercie et lui souhaite pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.



Christophe Straudo

Inspecteur général

Chef de l'Inspection générale de la Justice



Le rapport d'activité 2021 est l'occasion pour moi de dresser le bilan de l'année écoulée mais également des trois années que j'ai passées à la tête de l'Inspection générale de la Justice (IGJ).

Comme les années précédentes, 2021 a été marquée par une activité intense.

Au-delà des missions traditionnelles de contrôle et d'enquête, l'IGJ a été au cœur des sujets structurants de notre ministère et de notre société : les féminicides, les violences conjugales et leur prévention, la mise à plat de l'état des stocks d'affaires en juridictions et les leviers pour les apurer, la présomption d'innocence ou encore l'attractivité des fonctions civiles sont autant de missions passionnantes au service desquelles les inspectrices et les inspecteurs de l'IGJ ont su mettre leur expertise.

Loïn d'être hors sol, l'IGJ est devenue, par la richesse de ses constats et de ses analyses, une pièce maîtresse dans le débat public qui concerne l'institution judiciaire. Mobilisée dans le cadre des États généraux de la Justice, elle a su valoriser ses travaux et accompagner dans cet exercice citoyen les chefs de files des sept groupes de travail mis en place par le garde des Sceaux. Elle poursuit sa contribution au plus près du comité des États généraux présidé par Jean-Marc Sauvé.

Toujours dans la projection, la vision et la prospective, l'IGJ a continué en 2021 son engagement dans l'approche d'une Justice toujours plus proche de ses usagers.

Rendue au nom des citoyens, la Justice doit se doter d'outils pour connaître leurs besoins, anticiper leurs attentes et donner du sens à l'action judiciaire. En permettant d'inscrire cette dernière dans une réalité territoriale, une évolution démographique, un contexte socio-économique, le Référentiel territorial justice (RTJ), outil conçu et déployé par l'inspection, permet désormais à chacun de mieux connaître le ressort dans lequel il déploie son activité.

De même, dans une démarche prospective, l'IGJ a pu mener à bien une mission visant à rapprocher les collectivités territoriales, les élus locaux et la Justice afin que l'action judiciaire développée localement s'inscrive dans les politiques publiques conduites par les communes, départements et régions. Partie prenante des réflexions de son temps, l'IGJ s'est également repensée dans l'organisation de ses espaces de travail. Relevant le défi du flex office et du télétravail, elle a su adapter ses locaux aux besoins des missions.

Cette « maison » inspection vit, pense et innove sans relâche pour être force de propositions et soutien constant pour l'ensemble des structures du ministère.

J'ai été particulièrement fier de la servir et d'être le témoin de toutes ces évolutions. C'est avec beaucoup d'émotion que je remercie chaque membre qui la compose et qui la rend unique dans le paysage ministériel.

Je quitte une inspection structurée dans ses modalités de gouvernance, de contrôle interne et de recrutement, portée par une véritable stratégie de communication professionnalisée, affirmée dans sa dimension internationale par le Réseau européen des services d'inspection de la justice qu'elle préside, renouvelée dans les missions qu'elle propose, inventive par les outils qu'elle construit et met en œuvre, engagée auprès des autres inspections ministérielles.

L'IGJ est incontournable et doit le rester.

Je souhaite pleine réussite à mon successeur, Christophe Straudo, et je lui redis le privilège d'être à la tête d'un aussi beau service.

Jean-François Beynel

SOMMAIRE

01.

L'inspection en chiffres p.10

1.1 - Les missions p.11

1.2 - Les effectifs p.12

02.

Une inspection réactive dans ses missions p.16

2.1 - Des missions urgentes au cœur de l'actualité p.17

2.2 - Des missions au soutien des réflexions sur l'institution judiciaire p.19

03.

Une inspection innovante dans ses propositions et dans son organisation p.20

3.1 - Une approche toujours plus territorialisée de son action et de ses missions p.21

3.2 - Une réorganisation des locaux au service de l'efficacité des missions p.22

04.

Parmi les missions clés de l'IGJ en 2021 p.24

4.1 Le diagnostic des stocks d'affaires en juridiction p.25

4.2 La réflexion sur la présomption d'innocence p.27

4.3 La prévention des suicides en détention p.28

4.4 Le principe de neutralité et de laïcité à la PJJ p.29

4.5 L'attractivité des fonctions civiles et le traitement des dossiers civils longs et complexes p.30

4.6 La gestion des incidents d'audience entre magistrats et avocats p.32

4.7 La mise en place des pôles régionaux spécialisés en matière environnementale p.33

05.

L'audit interne p.34

06.

La mission de coordination ISST p.36

6.1 - Le rôle des ISST p.37

07.

La dimension internationale de l'IGJ p.38

7.1 - La présidence du RESIJ p.39

7.2 - Des actions de coopération bilatérales et multilatérales p.40

08.

La vie de l'Inspection p.42

8.1 - Le comité des pairs (COPAIRS) p.43

8.2 - Les départements p.45

8.3 - La référente déontologue p.47

8.4 - Les trinômes de recrutement p.47

8.5 - La formation p.48

8.6 - La communication p.49

09.

Annexes p.52

107

Rapports définitifs déposés

102

Missions IGJ ordonnées

21

Inspections santé et sécurité
au travail réalisées ou en cours

6

Rapports d'audit interne
réalisés ou en cours

7

Suivis d'audit interne
réalisés ou en cours

20

Missions d'appui réalisées
ou en cours

19

Inspections de fonctionnement
réalisées ou en cours

20

Missions thématiques
réalisées ou en cours

26

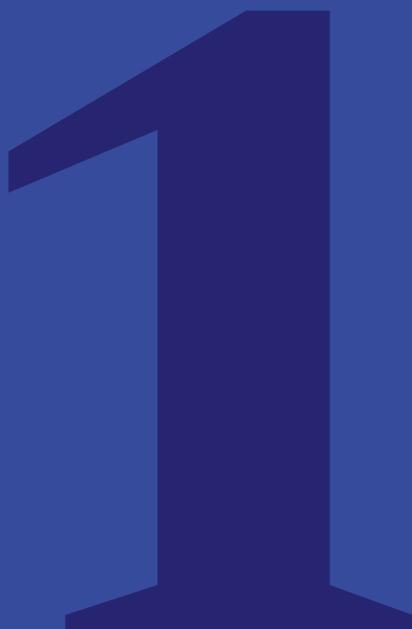
Enquêtes administratives
réalisées ou en cours

10

Examens de situation
réalisés ou en cours

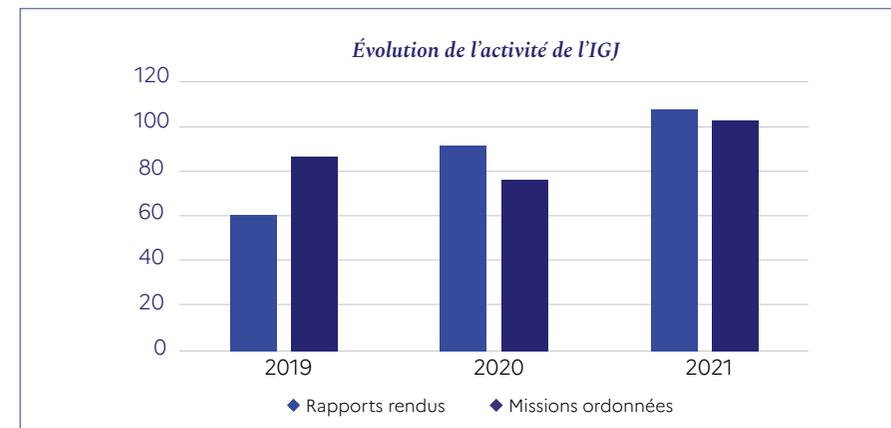


L'inspection en chiffres

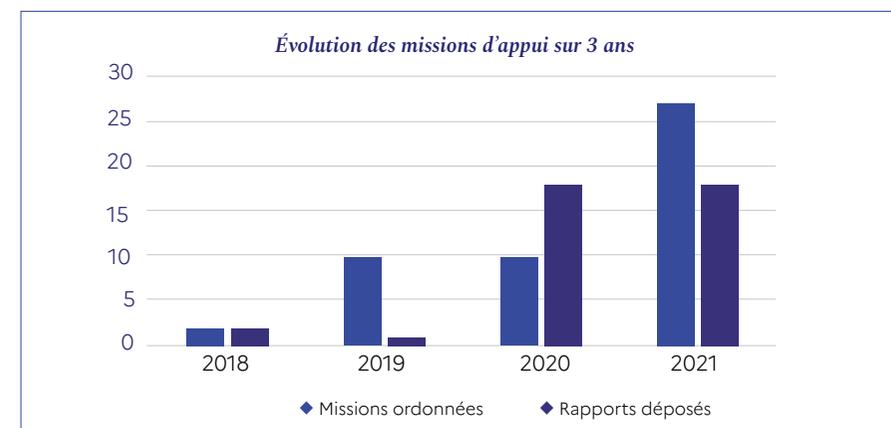


Les missions

Entre 2019 et 2021, l'activité de l'Inspection générale de la Justice s'est intensifiée.



En 2021, la vocation d'appui et de conseil auprès de la direction des services judiciaires (DSJ), de l'administration pénitentiaire (DAP) et de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) ainsi qu'aux juridictions et aux services déconcentrés du ministère a été confirmée.



Missions terminées en 2021

19

enquêtes administratives

8

examens de situation

18

inspections santé
et sécurité au travail

2

groupes de travail

18

missions d'appui

2

contrôles
de fonctionnement

17

missions thématiques

1

suivi de contrôle
de fonctionnement

16

inspections
de fonctionnement

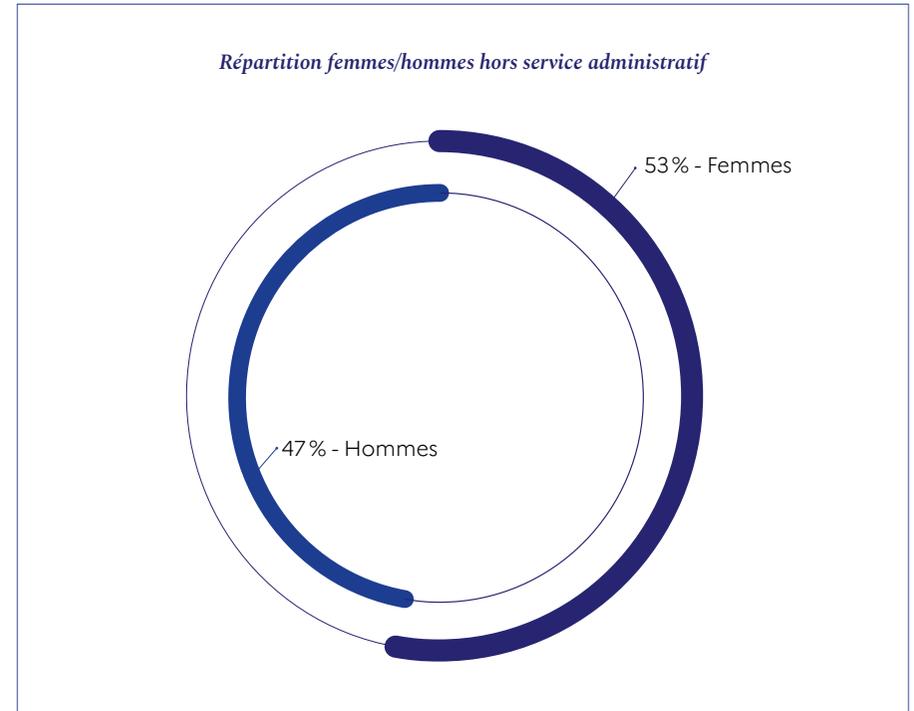
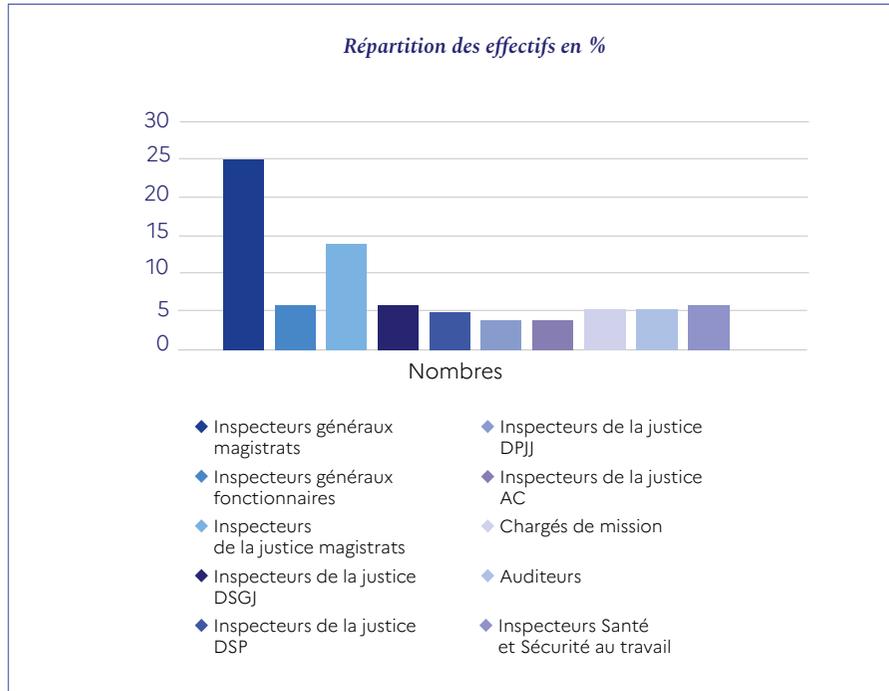
1

mission d'audit

Les effectifs

Au 31 décembre 2021, l'IGJ comptait 80 membres inspecteurs ou assimilés et 18 agents administratifs.

FONCTIONS	NOMBRES
Inspecteurs généraux magistrats	25
Inspecteurs généraux fonctionnaires	6
Inspecteurs de la justice magistrats	14
Inspecteurs de la justice DSGJ	6
Inspecteur de la justice DSP	5
Inspecteurs de la justice DPJJ	4
Inspecteurs de la justice AC	4
Chargés de mission	5
Auditeurs	5
Inspecteurs Santé et Sécurité au Travail	6
Total	80



Une inspection réactive dans ses missions



Des missions urgentes au cœur de l'actualité

L'expertise de l'IGJ au service de la lutte contre les violences conjugales

En 2021, l'inspection a été saisie à trois reprises en urgence afin de procéder à des investigations dans des affaires parfois très médiatisées de féminicide survenues à Amiens, Hayange et Mérignac.

Deux de ces inspections de fonctionnement ont été menées conjointement avec l'inspection générale de l'administration (IGA).

Ces missions avaient pour objet de faire la lumière sur les éventuels dysfonctionnements et manquements professionnels et de formuler toute recommandation utile.

Il a ainsi été recommandé de modifier le droit applicable pour systématiser l'information de la victime à tous les stades de la procédure pénale. Le décret n° 2021-1820 du 24 décembre 2021 relatif aux mesures de surveillance applicables lors de leur libération aux auteurs d'infractions commises au sein du couple, a été adopté en ce sens. Il prévoit des mesures de surveillance à l'égard des personnes non incarcérées pour renforcer la protection des victimes de violences ou d'infractions commises au sein du couple.

Par ailleurs, après avoir apporté un appui à l'accompagnement du déploiement du bracelet anti-rapprochement, l'Inspection générale de la Justice a été saisie d'une mission d'évaluation des dispositifs d'éviction des conjoints violents. Le rapport traite des mesures juridiques d'évic-

tion prononcées en matière civile comme en matière pénale ainsi que du dispositif «téléphone grave danger» et examine leur mise en œuvre par les juridictions.

Le rapport constate que le nombre d'affaires nouvelles pour violences conjugales a augmenté très significativement depuis 2017 (+ 42 %), tout comme le taux de poursuites. Parallèlement, le nombre de dispositifs d'éviction mis en œuvre a connu une forte hausse. Le rapport formule des recommandations concernant la mise en place de différents outils de nature à structurer et dynamiser ce volet de la lutte contre les violences conjugales.

La réactivité de l'IGJ en milieu pénitentiaire : focus sur les évasions et prises d'otages

Au cours de l'année 2021, saisie en urgence à quatre reprises d'inspections de fonctionnement d'établissements pénitentiaires qui ont concerné, tour à tour, des évasions et une prise d'otage, l'Inspection générale de la Justice a fait preuve de réactivité en se déplaçant rapidement sur le terrain et en remettant ses rapports à brefs délais.

Saisie en **mars 2021** à la suite d'une évasion de deux personnes détenues écrouées dans la même cellule à la maison d'arrêt de Périgueux (Dordogne), l'Inspection générale de la Justice a présenté et analysé les multiples facteurs qui ont pu favoriser cette évasion. Elle a relevé des manquements individuels et a émis des recommandations destinées à répondre aux difficultés de l'établissement.

L'IGJ a été saisie en **mai 2021** consécutivement à l'évasion d'un détenu de la maison d'arrêt de Carcassonne (Aude) selon un mode opératoire qualifié de « à l'ancienne » : en pleine nuit et par franchissement du mur d'enceinte de l'établissement après descèlement du barreau de la fenêtre. Une série de recommandations a été transmise à la direction de l'administration pénitentiaire.

L'Inspection générale de la Justice a été saisie en **octobre 2021** d'une prise d'otage de deux personnels de surveillance du centre pénitentiaire d'Alençon-Condé-sur-Sarthe (Orne) par un détenu. Ce dernier, muni d'une arme artisanale, s'est retranché dans sa cellule et a exercé des violences sur un surveillant stagiaire - qui a été menotté - avant de se rendre. La mission a relevé, en guise de facilitation du passage à l'acte, plusieurs manquements. Au terme de ses investigations, elle a émis douze recommandations parmi lesquelles une meilleure adéquation entre le personnel travaillant dans ce type d'établissement et le profil pénal particulièrement lourd des détenus qui y sont affectés.

En **novembre 2021**, l'Inspection générale de la Justice a été saisie de la tentative d'évasion de la maison d'arrêt des femmes du centre pénitentiaire de Fresnes (Val-de-Marne) d'une détenue prévenue pour des faits de nature terroriste. La mission a constaté que l'intéressée s'était extraite sans difficulté de sa cellule après avoir creusé pendant plusieurs jours un étroit passage sous la fenêtre et franchi un grillage puis un premier mur pour être finalement interpellé

lée sans opposer de résistance. À l'issue de ses investigations, l'Inspection générale de la Justice a émis une quinzaine de recommandations dont la confirmation de la programmation de la rénovation de cet établissement.



Des missions au soutien des réflexions sur l'institution judiciaire

La mobilisation de l'IGJ pour les États généraux de la Justice

Après avoir été lancés le 18 octobre dernier à Poitiers par le Président de la République, les États généraux de la Justice ont débuté par la mise en place, par le garde des Sceaux, ministre de la justice, de sept ateliers thématiques regroupant chacun une dizaine d'experts.

Placés sous la supervision d'un comité indépendant présidé par **Jean-Marc Sauvé**, ancien vice-président du Conseil d'État, qui analysera les propositions issues des différentes consultations et remettra un rapport fin avril 2022, ces ateliers seront consacrés à l'expertise des thématiques clés des États généraux.

Outre les missions et les travaux déjà conduits par l'Inspection générale de la Justice qui pourront alimenter la réflexion, les États généraux ont justifié la mobilisation et la coordination durant plusieurs mois de dix-sept inspecteurs pour accompagner chacun des sept ateliers ainsi que le comité présidé par Monsieur Sauvé.

L'appui de l'IGJ à la réflexion sur la charge de travail des magistrats

En **décembre 2018**, dans un rapport intitulé « Approche méthodologique des coûts de la justice », la Cour des comptes a recommandé à la direction des services judiciaires (DSJ) de se doter d'« un système de pondération se fondant sur une typologie d'affaires inspiré de modèles étrangers » pour « garantir

une allocation efficiente des moyens des juridictions et une connaissance précise de l'activité judiciaire ». Parallèlement, le Conseil de l'Europe, dans un rapport du 2 juillet 2020 relatif à la pondération des affaires dans les systèmes judiciaires, a également incité les États membres, dont la France, à mettre en place un tel outil afin de renforcer l'efficacité de la Justice.

À la suite de ces différents rapports, la DSJ a constitué un groupe de travail et s'est tournée, en avril 2021, vers l'Inspection générale de la Justice dans le cadre d'une mission d'appui à l'élaboration d'un système structuré d'évaluation de la charge de travail des magistrats.

Ce soutien s'est traduit par des déplacements dans des juridictions-tests¹ et par l'appui à l'élaboration de tables de pondération par typologies d'affaires et la confrontation de ces dernières à la réalité du terrain par l'envoi, échelonné sur plusieurs mois, d'une quarantaine de questionnaires à un panel de plus de 1100 magistrats. Le concours de l'Inspection générale de la Justice se prolonge par une expertise en analyse de données et en micro-économétrie afin d'évaluer la représentativité du panel, de quantifier les risques de biais de sélection et d'approfondir les résultats.

¹ Tribunaux judiciaires de Draguignan, Toulon, Pointe-à-Pitre, Lons-le-Saunier, Bordeaux, Périgueux, Châteauroux, Chambéry, Mulhouse, Dijon, Lille, Grenoble, Lyon, Metz, Nancy, Évry, Reims, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Chartres

Une inspection innovante dans ses propositions et dans son organisation



Une approche toujours plus territorialisée de son action et de ses missions

Les disparités géographiques sont devenues un enjeu majeur du débat public. Comme toute politique publique, la Justice se doit de répondre à ces disparités, selon les forces et les fragilités de chaque territoire.

Afin de permettre à chacun – responsables de structures, magistrats, agents des greffes, des services pénitentiaires ou de la protection judiciaire de la jeunesse – de mieux connaître le ressort dans lequel il exerce son activité, l'inspection met à disposition un nouvel outil numérique accessible sur l'intranet du ministère : **le Référentiel territorial justice (RTJ)**.

Constitué de données qu'elle a recueillies et que, dans une approche toujours plus territorialisée de son action, l'inspection exploite dans le cadre de ses missions, le Référentiel territorial justice offre un panorama des enjeux démographiques, socio-économiques, environnementaux et autres de chaque territoire. Qu'elles soient librement accessibles ou issues de collaborations nouées spécifiquement par l'IGJ avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et la Banque de France, ces données sont actualisées en permanence et accessibles d'un simple clic pour un pilotage renouvelé de l'action des juridictions et des services en lien avec les spécificités de chaque territoire.

Organisé en trois menus (données territoriales, outils d'exploration et documentation), le référentiel offre, par département voire par ressort de juridiction, des niveaux d'information adaptés aux attentes de chaque utilisateur.

Conçu spécialement pour les responsables des structures et leurs collaborateurs, un portrait de territoire présente un condensé des principales données du ressort de chaque juridiction : évolution et projection à 20 ans de la population, natalité, mortalité, équilibre entre les personnes âgées et les jeunes, composition des ménages, catégories socio-professionnelles mais aussi situation du marché du travail, du parc des logements et de la couverture numérique.

Dans le même esprit, l'Inspection générale de la Justice a rendu, sous la plume d'Adeline Hazan, ancienne élue et contrôleure générale des lieux de privation de liberté, un rapport dédié aux relations de la Justice avec les collectivités territoriales. Plusieurs propositions ont été faites pour que le ministère de la Justice améliore ses capacités d'analyse prospective et renforce ses contacts avec les associations d'élus locaux ou encore pour permettre aux conseils de juridiction de devenir le lieu d'un véritable dialogue avec la société civile, les élus et les collectivités territoriales.

Une réorganisation des locaux au service de l'efficacité des missions

L'impact de la crise sanitaire sur les modes de travail a été l'occasion pour l'Inspection générale de la Justice de repenser l'organisation de ses espaces. L'objectif : traduire dans un nouvel aménagement de ses locaux les modifications liées au télétravail et favoriser la réflexion partagée.

Par la constitution de groupes de travail et la consultation des organes internes de représentation, tous les membres de l'IGJ ont été associés à la réflexion autour de ce projet. Il a abouti en octobre 2021 avec l'appui du Secrétariat Général du ministère et sa direction de projet immobilier.

L'Inspection générale de la Justice offre désormais à ses membres des aménagements repensés en lien avec le travail des missions, des salles de réunion plus nombreuses et équipées des derniers outils numériques ainsi que des espaces de convivialité redéfinis.

Les services support ont été réunis pour une meilleure circulation de l'information et des échanges simplifiés. Les process de la chaîne de travail ont été dématérialisés.

Une véritable évolution de l'organisation du travail s'est engagée au service d'une plus grande efficacité des missions, en écho aux évolutions contemporaines.



RÉORGANISATION

Parmi les missions clés de l'IGJ



Le diagnostic des stocks d'affaires en juridiction

La problématique des stocks et de la lenteur de la Justice constitue l'une des principales critiques formulées par les citoyens et nuit gravement à l'image de la Justice. Elle est un sujet de préoccupation constant et partagé des professionnels, des partenaires institutionnels et de l'exécutif.

Saisie dès le mois de janvier 2021, l'Inspection générale de la Justice a établi, dans une démarche d'accompagnement à la fois de la direction des services judiciaires et des chefs de cour, un diagnostic de l'état des stocks générés en 2020 dans les juridictions ensuite notamment de la grève des avocats et de la crise sanitaire.



La mission s'est déroulée en plusieurs temps :

- un travail d'analyse à l'échelle nationale et une mise en perspective historique du sujet, les tribunaux étant confrontés au défi structurel de la gestion de leurs flux depuis au moins 25 ans ;
- l'élaboration d'une cartographie des stocks par ressort de cour d'appel, selon les juridictions et les grandes familles de contentieux ;
- l'organisation d'entretiens bilatéraux avec tous les chefs de cour et les chefs de 91 tribunaux judiciaires pour consolider le diagnostic sur l'état des stocks dans chaque ressort, accompagner les juridictions dans l'identification des leviers à actionner pour les traiter ;
- l'étude des perspectives du flux des affaires nouvelles de certains contentieux, en lien avec le contexte économique et social actuel et un travail d'objectivation sur la complexification présumée des processus judiciaires depuis une quinzaine d'années.

Après un recul historique lors du premier confinement, l'activité économique du pays a été marquée, dès le troisième trimestre 2020, par un rebond exceptionnel qui s'est poursuivi en 2021 alors que le marché du travail a fait preuve d'une résilience inattendue, due aux mesures publiques de soutien aux entreprises.

En l'absence de licenciements massifs, l'activité des conseils de prud'hommes s'annonce stable, à l'instar de celle des pôles sociaux dès lors que la reprise des opérations de contrôle et de recouvrement des URSSAF se fera progressivement.

De même, les situations de surendettement des particuliers comme le contentieux relatif aux crédits à la consommation devraient rester contenus. Le contentieux des baux d'habitation et des loyers impayés pourrait néanmoins justifier une attention particulière compte tenu de la situation des ménages les plus exposés à la crise.

À l'issue de ses constats, la mission n'a pas mis au jour une régression du poids des **contentieux civils** les plus simples par rapport aux affaires plus complexes. Toutefois, elle a confirmé l'émergence de nouveaux contentieux de masse, en particulier dans le champ de compétence du juge des libertés et de la détention, ayant compensé la déjudiciarisation de litiges dits simples, tels que le divorce par consentement mutuel.

Rejoignant l'analyse faite par de nombreux chefs de cour et de juridiction, la mission a relevé une **complexification croissante** de certains contentieux tels que le droit de la construction et le droit

de la responsabilité ainsi que dans les contentieux relevant des anciens tribunaux d'instance par l'effet d'un accroissement des moyens en défense.

Elle a confirmé **l'allongement des écritures des avocats** : alors que les conclusions en demande ont presque doublé de volume en quinze ans, celles des défendeurs ont augmenté de plus des deux tiers.

Alors que le nombre de **réponses pénales** s'est avéré stable depuis 2005, les modalités de jugement des affaires ont changé en profondeur : les tribunaux correctionnels jugent, par la voie de l'audience traditionnelle, 40% d'affaires en moins qu'il y a 15 ans. Le développement de l'ordonnance pénale et de la comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité procède d'un indéniable processus de simplification.

Alors que plus généralement, la mission n'a pas constaté un changement significatif d'équilibre entre les procédures portant sur des infractions complexes et celles portant sur des affaires dites simples, elle a toutefois relevé une augmentation significative de la durée des procès d'assises que des facteurs objectifs de complexité ne permettent pas d'expliquer.

La réflexion sur la présomption d'innocence

Principe fondamental de l'état de droit que la loi du 15 juin 2000 avait réaffirmé, la présomption d'innocence est à la fois une règle cardinale de la procédure pénale et un droit individuel de protection de la vie privée, de l'honneur et de la réputation des personnes ayant affaire à la justice. Son respect conditionne pour une large part la confiance des citoyens dans l'institution judiciaire. Cependant, depuis plusieurs années, ce principe tend à être écorné par d'autres principes, tout aussi fondamentaux, la liberté d'expression, le droit des victimes ou encore le droit à l'information.

Partant de ce constat, un groupe de travail, auquel l'Inspection générale de la Justice a apporté son appui, a été constitué sous la présidence de Madame Elisabeth Guigou, ancienne ministre de la Justice, afin d'objectiver les atteintes portées au principe de la présomption d'innocence et de faire des propositions susceptibles de mieux en assurer le respect.

Éclairé de plus de 80 auditions et de contributions venues d'horizons divers, le groupe de travail a recensé quatre pistes de réflexion permettant de décliner 40 propositions visant à renforcer la prévention des atteintes :

- **l'éducation des citoyens** aux grands principes du droit et au fonctionnement de la Justice ;
- **la formation des acteurs de la Justice et des professionnels** en lien avec l'institution judiciaire ;
- **le renforcement de la communication de la Justice** sur son fonctionnement et son action ;
- **l'adaptation du dispositif civil et pénal** à l'inflation des atteintes, notamment quand elles sont commises sur internet.



La prévention des suicides en détention

À la suite du suicide d'un détenu dans un grand établissement pénitentiaire, début août 2020, le garde des Sceaux, ministre de la Justice et le ministre des Solidarités et de la Santé ont saisi l'Inspection générale de la Justice (IGJ) et l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) d'une mission d'inspection conjointe portant sur, outre cette situation particulière, la mise en œuvre de la politique nationale de prévention du suicide des personnes placées sous main de justice en milieu carcéral.

Après avoir évalué l'articulation et la cohérence des stratégies sanitaires, pénitentiaires et judiciaires de prévention du suicide ainsi que l'état d'avancement des politiques publiques en la matière, la mission interministérielle propose un plan d'action constitué de 38 recommandations. Celles-ci portent sur l'amélioration des mesures en cours, en amont et au cours de la détention et sur les leviers permettant de relancer la prévention du risque suicidaire en milieu carcéral.



Le principe de neutralité et de laïcité à la PJJ

Cinq ans après la mise en place par la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) d'un dispositif inédit permettant à la fois de mieux prendre en charge les mineurs radicalisés au plan éducatif mais aussi de réaffirmer l'importance du respect du principe de laïcité et de l'obligation de neutralité au sein de la protection judiciaire de la jeunesse et du secteur associatif habilité, il a été fait le constat que demeurent, dans une partie minoritaire des structures, des comportements de professionnels démontrant un manque de formation ou une volonté de faire prévaloir des convictions personnelles sur la règle commune.

Le rapport de la mission, que le garde des Sceaux a demandé en vue de remédier à cette situation, pointe des manquements en nombre significatif qui concernent principalement les questions alimentaires et l'accompagnement par les professionnels des rites religieux des mineurs. Ils sont le résultat soit d'une volonté d'une partie des professionnels d'aménager le principe de neutralité soit plus simplement d'un manque de formation ou de compréhension.

La mission suggère :

- d'asseoir la communication de la doctrine et des instructions sur des outils plus modernes et accessibles ;
- de mettre en place une stratégie de réaffirmation des principes de laïcité et de neutralité ;
- de créer un code de déontologie ;
- de renforcer la formation initiale et continue des professionnels ;
- d'améliorer la documentation des incidents à l'aide de diagnostics dédiés.

L'attractivité des fonctions civiles et le traitement des dossiers civils longs et complexes

Partant du constat partagé, en particulier par la première présidente de la Cour de cassation², que ces dernières années, les fonctions civiles en juridiction connaissent un déclin d'attractivité chez les magistrats, l'Inspection générale de la Justice a été saisie afin d'objectiver le phénomène et de déterminer les actions pouvant être mises en œuvre pour remédier à cette désaffection.

Aux termes de son rapport, l'Inspection générale de la Justice a objectivé un véritable défaut d'attractivité des fonctions civiles : bien que riches intellectuellement et utiles socialement, elles impliquent une charge de travail excessive. À ceci s'ajoute, non seulement un défaut de reconnaissance des magistrats civilistes mais aussi de multiples sollicitations pour participer au service pénal alors même que les délais et stocks civils s'allongent. L'Inspection générale de la Justice a formulé diverses recommandations dont le passage d'une gestion statutaire à une véritable politique de gestion des ressources humaines afin de recruter suffisamment de civilistes. Les leviers de cette politique seraient de :

- susciter des vocations à l'université;
- utiliser les voies parallèles de recrutement;
- revaloriser les fonctions par les actions des chefs de juridiction;

- éviter de les utiliser comme une variable d'ajustement des fonctions pénales.

Parallèlement à ce constat mais en lien étroit avec celui-ci, il est apparu que certains contentieux civils présentaient un degré de complexité élevé en raison du nombre des questions à trancher, du nombre des parties ou des intervenants ou encore de la technicité de certains sujets accreditant l'idée d'une justice lente et inefficace.

Si la longueur d'une procédure civile n'est pas nécessairement le signe d'un mauvais fonctionnement, l'appréhension de tels dossiers nécessite cependant une prise en charge spécifique que les juridictions ne sont pas toujours en état d'assurer, faute de disposer d'outils leur permettant de les identifier et de les gérer.

Les dossiers civils longs et complexes se concentrent principalement sur **trois matières** :

- les litiges liés au partage des indivisions post-communautaires ou successorales;
- le contentieux de la construction;
- les demandes en réparation de dommage causé par un véhicule terrestre à moteur.

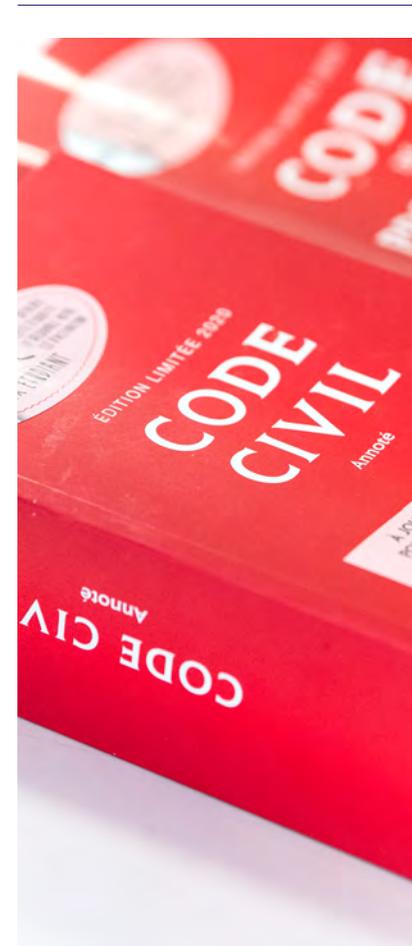
Parmi les causes contribuant à un allongement des délais de traitement de ces affaires, la mission identifie clairement le manque de visibilité et de moyens par les magistrats et greffiers en charge de ces dossiers qui se vivent en variable d'ajustement d'autres contentieux jugés prioritaires.

Alors qu'elle devrait être centrale dans la dynamisation de ces procédures, la phase de la mise en état apparaît insuffisamment investie tant par les magistrats qui n'exercent pas la plénitude de leurs pouvoirs de contrainte que par les avocats qui n'ont pas encore tiré les bénéfices de la procédure participative et doivent poursuivre leur réflexion sur l'amélioration de la structuration de leurs écritures.

Une attention soutenue doit encore être apportée au suivi des mesures d'instruction dont le contrôle est plus subi qu'il n'est investi par les juges en charge des expertises.

Plus spécifiquement, des contentieux appellent des réponses ciblées et justifieraient une évolution tant des textes, en matière de construction, que de la pratique, à charge de repenser le rôle du notaire en matière liquidative.

Si la mission considère que la spécialisation des tribunaux dans les départements éligibles à ce dispositif doit être encouragée, elle recommande aussi un pilotage plus aiguisé de ces contentieux par les chefs de cour.



² Discours prononcé à l'occasion de la rentrée de l'ENM le 7 février 2020.

La gestion des incidents d'audience entre magistrats et avocats

Le 11 mars 2021, à Aix-en-Provence, survenait un incident ayant opposé le président d'une audience correctionnelle à l'avocat d'un des prévenus après que le magistrat ait refusé la disjonction des poursuites exercées à l'encontre de ce dernier. Saisie dans le cadre du décret de déport du 23 octobre 2020, l'Inspection générale de la Justice a remis deux rapports dont le Premier ministre a décidé la publication.

Le premier de ces rapports, remis quinze jours seulement après la saisine de l'inspection, procède à une analyse des faits et de leur enchaînement alors que le second, de portée plus générale, tend à dégager des pistes d'amélioration tant pour gérer que pour prévenir les conflits qui peuvent survenir lors des audiences et opposer les avocats aux magistrats.



À l'issue de ses investigations, la mission d'inspection formule onze recommandations parmi lesquelles :

- revoir à bref délai la rédaction de l'article 401 du code de procédure pénale;
- définir un processus de règlement amiable des conflits;
- procéder systématiquement à l'analyse des incidents d'audience dans le cadre d'un retour d'expérience;
- expertiser la faisabilité d'un enregistrement audio et / ou visuel des audiences correctionnelles;
- instaurer un stage obligatoire des élèves-avocats auprès des magistrats;
- développer des actions communes de formation déconcentrée avocats-magistrats-greffiers;
- élaborer et diffuser un guide des bonnes pratiques en matière de déontologie et d'éthique de la relation judiciaire magistrats – avocats.

La mise en place des pôles régionaux spécialisés en matière environnementale

Prenant la mesure des atteintes portées à l'environnement, la loi du 24 décembre 2020 relative au Parquet européen, à la justice environnementale et à la justice pénale a renforcé considérablement la spécialisation des juridictions par la création, dans le ressort de chaque cour d'appel, d'un pôle régional spécialisé en matière environnementale (PRE).

Suivant les recommandations de l'Inspection générale de la Justice dans son rapport « Une justice pour l'environnement » remis en octobre 2019 conjointement avec le Conseil général de l'environnement et du développement durable, la création des PRE est révélatrice d'un changement de paradigme : plus encore qu'un renforcement de la spécialisation dans la lutte contre les atteintes à l'environnement, la réforme ambitionne d'adapter la réponse judiciaire à la dimension systémique de ces atteintes au stade de la prévention, de la sanction comme de la réparation. Elle est aussi l'occasion d'une révision transversale de l'organisation judiciaire dans un dispositif associant étroitement les magistrats du siège et ceux du parquet, le juge civil et le juge pénal, en concertation plus que jamais nécessaire avec les services de l'État spécialisés, les barreaux et la société civile.

En mai 2021, l'inspection était désignée afin de conduire une mission de préfiguration à la mise en place de ces nouveaux pôles régionaux. Conduite en lien étroit avec trois cours d'appel pilotes (Amiens, Bordeaux et Caen), l'expérimentation a permis, au terme d'une démarche participative, l'élaboration d'un guide et de préconisations destinées à l'ensemble des juridictions.

Focus sur les examens de situation

Selon un mode inédit d'intervention de l'Inspection générale de la Justice, les examens de situation ont débuté au cours de l'année 2020 et pris de l'ampleur en 2021³

Mission de conseil conçue sur une courte durée (environ cinq à six semaines), l'examen de situation a pour objectif de diagnostiquer les difficultés d'ordre notamment managérial auxquelles une structure peut être confrontée dans son fonctionnement. Il propose, pour y remédier, des solutions opérationnelles en matière organisationnelle, managériale et de prévention des risques psychosociaux. En aucun cas il ne tend à établir des responsabilités.

À l'issue de ses investigations, la mission élabore un plan d'action concret qui doit permettre au service et aux personnes concernées de retrouver un fonctionnement apaisé et efficient.

³ 20 examens de situation ont été ordonnés sur la période 2020-2021 concernant les services de la DSJ, de la DAP et de la DPJJ.

L'audit interne

5

L'audit interne est une activité exercée de manière indépendante et objective qui donne à chaque ministre une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations et lui apporte ses conseils pour l'améliorer. Encadré par des normes professionnelles, l'audit interne s'assure que les dispositifs de contrôle interne sont efficaces et efficients.

Au sein de l'IGJ, le pôle d'audit interne (PAI) a vocation à réaliser l'ensemble des missions planifiées par le comité ministériel d'audit interne (CMAI)⁴.

L'année 2021 a été marquée par un accroissement du nombre de missions d'audit confiées au PAI. Ainsi, cinq nouvelles missions ont été lancées cette année, alors que deux missions avaient été lancées en 2020 et trois en 2019.

Les missions initiées ou finalisées en 2021 illustrent la diversité des champs couverts par l'audit interne :

- Mise en œuvre des dialogues de gestion au sein du ministère de la Justice;
- Masse salariale des agents non titulaires du programme 166;
- Contrôle interne comptable au sein des services de la DAP;
- Prise en charge des mineurs dans les unités éducatives de milieu ouvert;
- Mesure de verdissement du parc automobile dans le cadre du plan national de relance et de résilience⁵;
- Parc immobilier du ministère de la Justice;
- Mise en œuvre des mesures du « bloc peines ».

⁴ Le protocole signé par l'inspecteur général et la RMMAI le 29 août 2018, annexé à la charge d'audit interne du ministère de la Justice, prévoit que l'effectif cible du pôle audit comprend 8 agents, compte non tenu des appuis ponctuels de l'IGJ.

⁵ Audit piloté par la commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC).

La mission de coordination des inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST)



Installés depuis 1998 au ministère de la Justice, les inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST) sont rattachés à l'Inspection générale de la Justice depuis 2001⁶. Leur rattachement fonctionnel permet de préserver leur indépendance, l'objectivité de leurs constats et de favoriser l'effectivité de leurs recommandations. Le chef de l'inspection, autorité d'emploi, a pour mission de coordonner et d'impulser leur action. Une mission permanente, confiée à un inspecteur de la justice, est chargée de le seconder.

Les ISST connaissent de la protection physique et mentale, de la sécurité au travail de près de 90 000 agents dans plus de 1 000 sites.

Le rôle des ISST

Au nombre de sept⁷, ils ont pour fonction principale de contrôler le respect des règles relatives à la santé et la sécurité au travail et du règlement de sécurité contre l'incendie dans les établissements recevant du public au sein des services et sites immobiliers du ministère de la Justice. Ils ont un rôle important de conseil et d'expertise auprès des chefs de service, afin de développer une politique adaptée de prévention des risques.

Ils animent le réseau des acteurs de la politique de santé et sécurité au travail (assistants et conseillers de prévention) et collaborent à de nombreuses sessions de formation au sein des écoles du ministère (ENM, ENG, ENAP, ENPJJ) :

- 23 sites et services inspectés;
- 63 participations aux CHSCT (y compris les juridictions administratives);
- 7 actions de formation dans les Écoles et l'INTEFP;
- 24 actions d'animation de réseau, dont regroupement des assistants de prévention (DSJ, DAP, PJJ);
- 39 participations à des groupes de travail dans le cadre des CHSCT.

En 2021, ils se sont impliqués auprès :

- **des services judiciaires** : des axes d'amélioration doivent être poursuivis en ce qui concerne la tenue des registres obligatoires, la prévention du risque incendie, le renforcement du dispositif de sûreté des juridictions et le traitement prioritaire des risques psychosociaux au sein des services;
- **de l'administration pénitentiaire** : la pandémie relative à la Covid-19 demeure un facteur d'épuisement des collectifs de travail;
- **de la protection judiciaire de la jeunesse** : la crise sanitaire a révélé les dysfonctionnements concernant l'aération et la ventilation des locaux déjà défectueux, les épuisements professionnels des équipes éducatives;
- **de l'administration centrale** : l'année 2021 a été marquée par le regroupement des services du Millénaire sur deux sites, le développement du télétravail régulier plébiscité par les agents, l'utilisation accrue des outils numériques et les réaménagements des bureaux afin de les adapter à de nouvelles organisations du travail plus agiles et collaboratives.

⁶ Le rattachement au service d'inspection générale des ministères concernés est prévu par le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique (art. 5-1) et à l'IGJ par un arrêté du 19 juin 2001.

⁷ Un inspecteur dédié à l'administration centrale, trois dédiés à la DSJ, un à la DPJJ et deux à la DAP.

La dimension internationale de l'IGJ



La présidence du réseau européen des services d'inspection de la justice (RESIJ)

Dans le cadre de son activité européenne permanente, l'Inspection générale de la Justice préside le réseau européen des services d'inspection de la justice (RESIJ) depuis octobre 2019, son mandat venant d'être renouvelé jusqu'en juin 2023.

Au cours des deux assemblées générales annuelles (25 juin et 10 décembre 2021) présidées par la France, les pays membres du RESIJ (Belgique, Bulgarie, Espagne, France, Italie, Portugal, Roumanie), dont la langue de travail est le français, ont abordé les différents programmes de coopération en cours avec l'Union européenne et le Conseil de l'Europe dont :

- la mission européenne d'inspection et d'évaluation relative à la protection transfrontalière des adultes vulnérables confiée par la Commission européenne au RESIJ ;
- la préparation des réponses à donner aux prochains appels à projet de la Commission européenne notamment dans le domaine de la justice environnementale ;
- le bilan positif du programme de soutien à la Haute inspection de la Justice d'Albanie mené en collaboration avec la CEPEJ⁸ qui a conduit les membres du RESIJ à se prononcer pour la poursuite de ce soutien en 2022 et l'octroi de la qualité de membre observateur au service national d'inspection d'Albanie.

Par ailleurs, le chef de l'Inspection générale de la Justice s'est rendu au mois de mars, en qualité de président du réseau, au Conseil de l'Europe à Strasbourg afin de préparer les collaborations possibles. Il a rencontré l'ensemble des directeurs de cette institution grâce à l'appui de la représentation permanente de la France auprès du Conseil de l'Europe.



⁸ Commission européenne pour l'efficacité de la justice.

Des actions de coopération bilatérales et multilatérales

Dans le cadre du projet d'évaluation des instruments européens de coopération, l'équipe européenne d'inspection a rendu à la commission européenne ses travaux définitifs relatifs à l'évaluation de plusieurs aspects de la coopération judiciaire civile et commerciale par les autorités nationales d'inspection de la justice de l'Union Européenne (ECJIN).

L'équipe européenne d'inspection a produit **un guide de l'évaluation européenne**. L'ensemble de ces travaux est consultable sur le site internet du réseau européen des services d'inspection de la justice <https://www.i-justitia.eu/fr/>



Les pays membres du RESIJ



La vie de l'Inspection



Le comité des pairs (COPAIRS)

Mis en place en septembre 2019, le COPAIRS, est devenu une instance incontournable de la vie de l'inspection. Véritable référent pour les missions, il assure la relecture critique des rapports et des travaux. Composé de douze membres représentatifs des différents corps composant l'Inspection générale de la Justice, il se réunit tous les lundis et rend un avis sur toutes les missions.

Depuis septembre 2021, Christelle ROTACH, inspectrice générale, directrice fonctionnelle des services pénitentiaires, préside par délégation ce comité.



Entretien avec Christelle Rotah :

- Installé depuis plus de deux ans, le rôle et les objectifs du COPAIRS ont-ils évolué ?

Partant d'une feuille blanche, le comité a construit une méthodologie de travail fondée sur l'échange bienveillant avec les missions. L'ensemble des membres du comité prend connaissance des documents examinés, permettant ainsi l'engagement d'un dialogue avec la mission sur des points d'importance, d'ordre méthodologique ou de fond. La crise sanitaire, les différentes phases de confinement et le télétravail ont profondément modifié l'organisation du travail en commun. À chaque nouvelle étape, le COPAIRS s'est adapté pour répondre au mieux aux préoccupations mais aussi aux remarques des missions.

- Le COPAIRS est riche des expériences et des compétences de ses membres. Quels atouts ces visions complémentaires apportent-elles ?

Toute la richesse de l'instance réside dans celle de ses membres, qu'il s'agisse de leur expérience personnelle ou de leur ancienneté au COPAIRS. Chaque nouvelle « saison » est une nouvelle aventure et permet un ajustement du fonctionnement du comité. L'intérêt d'une instance collégiale est de pouvoir profiter des visions différentes de ses membres pour aboutir à un consensus. Il s'agit d'apporter aux missions l'éclairage le plus profitable pour elles.

- Les méthodes de collaboration du COPAIRS avec les missions évoluent-elles au fil des pratiques ?

Le COPAIRS a évolué dans ses avis, s'attachant toujours à la forme et à la méthodologie mais s'intéressant aussi au fond et au traitement qui en est fait par la mission dans l'objectif de cohérence de la réponse à la lettre de mission.

Le COPAIRS est désormais, selon moi, totalement intégré au fonctionnement du service. Les missions vivent le passage devant le comité des pairs comme une plus-value pour elles.

Le COPAIRS devra à l'avenir prendre le temps de construire les liens avec les départements et missions permanentes.

Nous avons lancé l'élaboration d'une **base documentaire des avis du COPAIRS** qui sera consultable par tous et rapprochera plus encore les missions du comité.

En 2021, le COPAIRS c'est : 132 avis rendus.

Types de travaux	Nombre d'avis
Note de cadrage	53
Rapport final	61
Rapport intermédiaire	15
Rapport provisoire	1
Note complémentaire	1
Fiche pédagogique	1
Total	132

Les départements

L'Inspection générale de la Justice comporte sept départements et deux missions permanentes dont la liste et le périmètre ont été redéfinis en 2020. La crise sanitaire n'avait pas permis aux départements les plus récents de trouver leur plein essor.

En 2021, chaque chef de département a été rendu destinataire d'une lettre de mission. Au-delà du champ de compétence propre à chacun, les départements sont désormais clairement institués comme le lieu de valorisation et d'exploitation des travaux des missions.





Trois questions à Jean-Michel Etcheverry, adjoint du chef de l'inspection :

- *Au-delà de la modification de l'organisation, que traduit l'évolution des départements et des missions permanentes de l'IGJ ?*

Les départements tels qu'ils étaient organisés n'étaient plus en phase avec l'évolution des missions de l'inspection et la transversalité que la création de l'IGJ a permis de développer. À vrai dire, ils n'étaient plus en phase non plus avec l'évolution des missions du ministère de la Justice ou ce qu'elle devrait être. Aux silos auxquels ramenait la division classique entre le civil, le pénal, les services pénitentiaires ou encore la protection judiciaire de la jeunesse et que les départements incarnaient dans leur précédente configuration, a été substituée une nouvelle organisation plus conforme aux missions de la justice : processus d'élaboration des décisions de justice, exécution des décisions, administration et modernisation des juridictions et des services déconcentrés, conduite des politiques publiques par l'administration centrale. Ces nouveaux départements sont venus s'ajouter aux départements « historiques » qu'étaient le département relatif à la déontologie et aux enquêtes administratives ou encore le département concernant les politiques interministérielles.

Alors que la mission activité internationale a été maintenue et connaît un rebond ces dernières années depuis la création du RESIJ, aux côtés de la mission de coordination des ISST, la mission de coordination des inspections conduites par les chefs de cour a été transformée en département

pour mieux signifier l'importance accordée par l'IGJ à ce champ de son activité et aux relations qu'elle entend entretenir avec les chefs de cour.

- *Concrètement, cette nouvelle organisation va-t-elle s'accompagner d'une évolution des missions ?*

Absolument, il ne s'agit pas seulement d'un changement de dénomination ni même de périmètre. Les départements se doivent de contribuer pleinement à la qualité des travaux de l'inspection. Les États généraux de la Justice et la contribution apportée par l'IGJ aux différents groupes de travail ont démontré, s'il en était besoin, combien l'inspection est riche de ses travaux. Leur contenu n'est pourtant pas toujours connu et suffisamment exploité. Chaque département doit être désormais, à titre principal, le lieu de valorisation de ces travaux en assurant leur exploitation, leur actualisation et leur partage au sein du service. Ce faisant, chaque département contribuera pleinement à l'exécution des missions de l'inspection et à l'amélioration de la qualité de ses rapports. A cette fin, chaque responsable de département a été rendu destinataire d'une lettre de mission.

- *Une évolution qui trouve sa traduction dans la distribution même des locaux de l'inspection ?*

Effectivement, il s'agissait d'un souhait fort du chef de l'inspection. Chaque département ou mission permanente se voit affecter désormais un espace clairement identifié, composé d'une salle de réunion dans laquelle ses membres pourront se retrouver et échanger.

La référente déontologue

Nommée en **mai 2020** référente déontologue à l'Inspection générale de la Justice pour trois ans, Sophie Lambremon apporte tout conseil utile au respect des obligations en vigueur et des principes déontologiques énoncés dans la charte de déontologie de l'IGJ. Elle garantit l'indépendance et l'impartialité des membres de l'inspection, et prévient les conflits d'intérêts.



Les trinômes de recrutement

Ils permettent, en fonction des besoins de l'Inspection générale de la Justice et des compétences requises, de constituer un vivier de candidats, initiant ainsi une démarche proactive de recrutement.

Composés de 12 membres, les trinômes ont auditionné 58 candidats en 2021 sur 10 journées d'entretiens :

- 37 magistrats ;
- 20 fonctionnaires ;
- 1 contractuel.



La formation

La politique de formation de l'Inspection générale de la Justice est un levier stratégique essentiel de progression professionnelle et d'expertise. Elle doit permettre de répondre aux besoins de tous les membres de l'inspection. Elle a pour objectif d'actualiser les connaissances et d'améliorer la compréhension des enjeux de politiques publiques.

Un intérêt particulier est porté à la formation des arrivants à l'inspection sous la forme d'un véritable parcours organisé chaque année permettant la montée en compétence et la compréhension du nouvel environnement professionnel.

L'année 2021 a été marquée par les conséquences de la crise sanitaire. L'Inspection générale de la Justice s'est adaptée en proposant des modalités de formation à distance en complément des actions proposées par le Secrétariat général et les écoles du ministère de la Justice.

Après un recensement des besoins des membres de l'Inspection générale de la Justice, des actions spécifiques ont pu être organisées en présentiel à l'inspection générale :

- une session « **Conduite de l'entretien** » : 2 jours de formation ;
- une session « **Les examens de situation** » : 4 jours de formation ;
- une session « **Animation d'une équipe de mission** » : 2 jours de formation ;
- une session « **La formation des membres des trinômes de recrutement** » : 2 jours de formation ;

- une session « **Management** » destinée à l'équipe de direction et aux responsables de département et de missions permanentes : 1 journée ;

- des sessions pour appréhender le **fonctionnement du progiciel « OMEGA »**.

En 2021, 17 actions se sont tenues en présentiel représentant 20 jours de formations pour 113 participations.



La communication

L'Inspection générale de la Justice poursuit et renforce ses actions de communication. En 2021, un accent particulier a été porté sur la communication interne élément de cohésion essentiel dans la période sanitaire qui a bouleversé nos fonctionnements.

Une année en chiffres

Intranet

Publication de 14 rapports dans les missions suivantes :

- Appui aux chefs de cour et à la DSJ visant au diagnostic de l'état des stocks (rapport intermédiaire et rapport définitif) ;
- Appui à l'extension de la plateforme TIG 360° ;
- La présomption d'innocence ;
- Appui à la mise en œuvre du bloc peines ;
- La gestion des incidents entre magistrats et avocats ;
- Inspection de fonctionnement sur le féminicide d'Hayange ;
- Inspection de fonctionnement sur les faits survenus à Mérignac ;
- L'urgence en matière familiale ;
- Le traitement des dossiers civils longs et complexes ;
- Les principes de laïcité et neutralité au sein de la PJJ ;
- Appui à la réforme de la justice pénale des mineurs ;
- Appui à l'organisation du Secrétariat général du ministère de la Justice dans les outre-mer.

Actualité : publication de **62 articles**

1 nouvel onglet pour un nouvel outil, le Référentiel territorial justice (RTJ) à la disposition des juridictions et des services, régulièrement mis à jour.



Des publications imprimées et numériques

Communication interne



Livret d'accueil pour les arrivants

Toutes les informations pratiques pour une bonne intégration au sein de l'IGJ.



Le petit dictionnaire de l'IGJ

Les sigles et le vocabulaire incontournables pour intégrer rapidement une mission.



La charte du bon usage des courriels

Les bonnes pratiques pour une maîtrise efficace des échanges numériques.



Référentiel territorial de la justice (RTJ)

Les territoires de justice à portée de clics : une mise à disposition des juridictions et des services de données territoriales recueillies et actualisées pas l'IGJ.



La lettre

Publication mensuelle d'une lettre numérique d'actualité de l'IGJ, **11 numéros** (numéro double juillet-août)

Communication externe



Les missions de l'Inspection générale de la Justice

A été diffusée, en français et en anglais, une plaquette de présentation sur « **Les missions de l'Inspection générale de la Justice** » qui reprend les missions traditionnelles du service, d'appui et de conseil, l'audit ou encore la mission permanente de coordination des inspections santé et sécurité au travail.

Annexes



Les ressources humaines

31 décembre 2021

Inspecteur général, chef de l'inspection Jean-François Beynel	
Inspecteur général, adjoint au chef de l'inspection Jean-Michel Etcheverry	Inspectrice, secrétaire générale Michèle Lauret
Inspecteurs et inspectrices généraux(ales) de la Justice Véronique Andriollo Brigitte Angibaud Etienne Apaïre Martine Bardet Béatrice Blanc François Capin-Dulhoste Jean-Louis Daumas Jérôme Deharveng Sonya Djemni Wagner Béatrice Del Volgo Brigitte Ernout Cabot Catherine Gay Catherine Gay Vandame Frédérique Gerbal Vincent Le Gaudu Isabelle Liban Patrick Lods Dominique Luciani Sylvie Moisson Joëlle Munier Marjorie Obadia Emmanuel Razou Sylvie Rebe Nathalie Riomet Christelle Rotach Dominique Simon Patrick Steinmetz Anne-Sylvie Soudoplatoff Isabelle Thery	Inspecteurs et inspectrices de la Justice Delphine Agoguet David Allonsius Youssef Badissi Claudine Beauchemin Ludovic Belfanti Isabelle Bignalet Jocelyne Chabassier Philippe Combettes Marie Derain De Vaucresson Sophie Debord Isabelle Fenayrou-Degas Philippe Gallier Guillaume Girard Laurence Guibert Alain Lacombe Thierry Landais Corinne Lambey-Martin Delphine Luu-Belay Marie-Rolande Martins Manuel Mendez Sylvie Merges Catherine Mocko Jean-Michel Moreliere Romain Peray Aurélie Pretat Yves Roux Olivier Raymond Rodney Sabourdy Bruno Salvaing Stéphanie Teissier Jean-Marc Toublanc Marie-Laure Truchet

PÔLE AUDIT INTERNE

Alice CLERICI, responsable du Pôle

David Alogues
Noura Berbach
Béatrice Millet
Catherine Salmon
Olivier Raymond

CHARGÉS DE MISSION

Maxime De Blasi
Nicolas Garcette
Jocelyne Rande
Hughes-Jehan Vibert
Emmanuel Susset

**INSPECTEURS SANTÉ ET SÉCURITÉ
AU TRAVAIL**

Mireille Donnart
Denis Ludmann
René Gally
Hubert Gourdet
Véronique Laborde
Claudine Merlier
Isabelle Winckler

SERVICE ADMINISTRATIF

Stéphanie Teissier
inspectrice de la justice,
secrétaire générale adjointe

Pôle services généraux

Pascale Baudry
Cheffe de cabinet,
responsable des services généraux

Accueil

José Ducelier

Secrétariat particulier

Hakima Bouzemame
Samir Dechouk

**Assistant support
auprès des utilisateurs**

Cédric Theme

**Chauffeurs du chef
de l'inspection**

Crépin Kango
Sébastien Jean-Baptiste

Pôle budget/RH

Céline Chico
gestionnaire budget
et déplacements
Marie-Amélie Jaegy
gestionnaire RH

Pôle bureau des rapports

Anne Friess
responsable du pôle
Victor Ombredane
adjoint à la responsable du pôle
Khady Badiane
Ange Chevalier
Elodie Louis Edouard
Marie Pascale Mompelat

**Pôle service de documentation,
d'études et de la statistique**

Fatima Crispyn
Responsable du pôle
Yasmina Gaulard
Romain Juste
Florence Cassange

Rapports déposés au 31 décembre 2021 : 107**Contrôles de fonctionnement (2)**

- Tribunal judiciaire de Marseille, services pénaux;
- Parquet général de la Cour d'appel de Paris.

Suivi (1)

- Centre pénitentiaire d'Alençon-Condé-sur-Sarthe.

Inspections de fonctionnement (16)

- **Établissements pénitentiaires** : Borgo, Albi, Lyon Corbas, Villefranche-sur-Saône, Meaux, Périgueux, Val de Reuil, Carcassonne;
- **Services judiciaires** : TJ Aix-en-Provence, gestion des détentions provisoires au service de l'instruction pôle antiterroriste du TJ de Paris et à la CHINS de la CA Paris, Tribunal de commerce de Nice;
- **PJJ** : Unité éducative d'hébergement collectif (UEHC) de Troyes;
- Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) de Martinique;
- Évaluation inter-inspection suite aux faits survenus à Mérignac le 4 mai 2021;
- Inspection sur les faits survenus à Amiens le 9 mai 2021;
- Inspection sur les faits survenus à Hayange dans la nuit du 23 au 24 mai 2021.

Enquêtes administratives (19)

- Enquêtes relatives à un magistrat (17);
- Enquêtes relatives à un fonctionnaire (2).

Examens de situation (8)

- **Tribunal judiciaire** : parquet de Perpignan, d'Orléans, de Limoges, TJ de Mamoudzou;
- **Cour d'appel** : Cayenne, SAR de Pau;
- **DAP** : CP Caen;
- **DPJJ** : STEMO Caen.

Missions thématiques (16)

- Évaluation des instruments européens de Coopération Judiciaire civile par les Services d'Inspection Nationaux;
- Traitement de l'urgence familiale par les services aux affaires familiales des juridictions judiciaires;
- Respect des principes de neutralité et de laïcité dans les établissements et services de la DPJJ et leur déclinaison par les DIR et l'ENPJJ;
- Attractivité des fonctions civiles;
- Évaluation du réseau territorial de l'action sociale;
- Extractions judiciaires 2;
- Évaluation de la prise en charge des jeunes se déclarant mineurs non accompagnés (MNA);
- Mission sur le traitement des dossiers civils longs et complexes;
- Mission localisation implantation nouvel établissement pénitentiaire Gard;
- Évaluation de l'attractivité de l'administration centrale du ministère de la Justice;

- Mission sur la structuration des fonctions de recherche et d'études prospectives sur la Justice;
- Réforme du fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions;
- Évaluation inter-inspection de la prise en charge des étrangers ayant commis des faits graves au titre de l'ordre public;
- Mission interministérielle sur la simplification de l'enregistrement des actes sous signature privée;
- Inspection consécutive à un suicide au centre pénitentiaire de Marseille le 2 août 2020;
- Lutte contre les discriminations dans l'action des forces de sécurité.

Missions d'appui (17)

- Mandat aux fins de nomination à la vice-présidence du COLB et mission d'appui à l'évaluation de la France par le GAFI;
- Accompagnement des juridictions et des services pénitentiaires dans la mise en place de la nouvelle politique des peines;
- RETEX sur les plans de continuité d'activité (PCA) au sein du ministère de la Justice en vue de la gestion de la crise dite « COVID-19 »;
- Assistance à des parlementaires en mission temporaire - Irresponsabilité pénale;

- Service National du Renseignement Pénitentiaire (SNRP);
- CJPM - Mise en œuvre de la réforme de la justice pénale des mineurs N°2;
- Evaluation des dispositifs d'éviction des conjoints violents et d'appui au déploiement du bracelet anti-rapprochement (BAR);
- Préfiguration d'un nouvel organisme dans le champ de la protection de l'enfance;
- Mission d'appui au directeur interrégional de la PJJ du Grand-Est relative à l'insertion des jeunes suivis par la protection judiciaire de la jeunesse;
- Mission IGJ collectivités territoriales;
- Mission d'appui aux chefs de cour et à la DSJ visant au diagnostic de l'état des stocks;
- GAFI_Préfiguration cahier des charges statistiques;
- Mission d'appui à la réalisation d'un code pénitentiaire;
- MAPPU_TIG 360;
- Mission d'appui à la mission relative à la présomption d'innocence;
- Mission d'appui à la direction des services judiciaires pour identifier les évolutions organisationnelles et statutaires en vue d'améliorer l'exercice des missions juridictionnelles et administratives au sein des juridictions au service d'une justice de qualité pour les citoyens;

- Accueil et accompagnement des victimes de violences conjugales et sexuelles dans les hôpitaux.

Audits internes (4)

- Audit portant sur la mise en œuvre des dialogues de gestion au sein du ministère de la Justice (rapport provisoire transmis aux audités le 5 juillet 2021);
- Audit portant sur la masse salariale des agents non titulaires du programme 166 (rapport provisoire transmis aux audités le 6 juillet 2021);
- Audit portant sur la prise en charge des mineurs dans les UEMO (rapport provisoire transmis aux audités le 11 octobre 2021);
- Audit portant sur la mesure de verdissement du parc automobile dans le cadre du plan national de relance et de résilience (rapport définitif transmis à la CICC le 9 novembre 2021).

Suivi d'audits internes (4)

- Suivi à 30 mois de l'audit relatif à la politique et à la mise en œuvre du recrutement d'agents contractuels au sein de l'administration centrale du ministère de la Justice (note de synthèse transmise le 16 mars 2021);
- Suivi à 18 mois de l'audit relatif aux travaux de fin d'exercice du ministère de la Justice (note de synthèse transmise le 18 mai 2021);
- Suivi à 9 mois de l'audit consacré au déploiement et à la mise en œuvre de la carte d'achat au ministère de la Justice (note de synthèse transmise le 19 juillet 2021);

- 3^e suivi sur pièces de l'audit du dispositif de contrôle de la prise en charge des détenus particulièrement signalés (note de synthèse transmise le 30 septembre 2021).

Inspections santé et sécurité au travail (18)

- DSJ : CPH de Narbonne, TJ de Privas, CPH et Tribunal de commerce de Roanne, TJ de Versailles, TJ et CPH de Tours;
- DAP : maison d'arrêt de Metz, de Tours, du Puy en Velay, SPIP de la Haute Loire, CD de Salon de Provence, suivi CD de Eysse;
- PJJ : UEHC de l'EPE de Nice, UEMO 1 et 2 du STEMO de Troyes, UEHC de l'EPE de St Etienne, UEHD-R de Roanne, UEHC et UEAJ de l'EPE de Strasbourg.

Groupes de travail interne (2)

- GRTI Examens de situation;
- GRTI États généraux de la Justice.

Missions ordonnées en 2021 : 102

Contrôles de fonctionnement (3)

- Parquet général de la Cour d'appel de Paris;
- Tribunal judiciaire de Marseille _ services pénaux;
- Tribunal judiciaire de Nantes - Services pénaux et du greffe.

Suivi (1)

- Centre pénitentiaire d'Alençon-Condé-sur-Sarthe.

Inspections de fonctionnement (15)

- Établissements pénitentiaires : Meaux, Villefranche-sur-Saône, Périgueux, Val de Reuil, Carcassonne, Alençon-Condé-sur-Sarthe, Fresnes;
- Services judiciaires : tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence, cour d'appel de Paris, Cour d'appel de Douai;
- PJJ : UEHC de Troyes;
- Évaluation inter-inspection suite aux faits survenus à Mérignac le 4 mai 2021;
- Mission interministérielle complémentaire d'inspection de fonctionnement sur les faits survenus à Mérignac le 4 mai 2021;
- Inspection sur les faits survenus à Amiens le 9 mai 2021;
- Inspection sur les faits survenus à HAYANGE dans la nuit du 23 au 24 mai 2021.

Enquêtes administratives (12)

- Enquêtes relative à un magistrat (6);
- Enquêtes relative à un fonctionnaire (6).

Examens de situation (10)

- Tribunal judiciaire : Perpignan, Orléans, Limoges, Mamoudzou, Nantes, Besançon;
- Cour d'appel : Cayenne, SAR de Pau;
- DAP : CP Caen;
- DPJJ : STEMO Caen.

Missions thématiques (12)

- Mission localisation implantation nouvel établissement pénitentiaire Gard;
- Mission sur le traitement des dossiers civils longs et complexes;
- Évaluation de l'attractivité de l'administration centrale du ministère de la Justice;
- Actualisation du rapport : Bilan des réformes de la procédure d'appel en matière civile, commerciale et sociale et perspectives;
- Lutte contre les discriminations dans l'action des forces de sécurité;
- Réforme du fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions;
- Mission destinée à préparer les modalités d'intégration des signes diacritiques propres à certaines langues régionales;
- Évaluation inter-inspection de la prise en charge des étrangers ayant commis des faits graves au titre de l'ordre public;
- Mission sur l'organisation, les perspectives et les enjeux de la statistique du ministère de la Justice;

- Mission interministérielle sur la simplification de l'enregistrement des actes sous signature privée;
- Mission inter-inspections sur l'évaluation de la prise en charge des mineurs à Mayotte;
- Mission thématique sur l'exécution des peines d'emprisonnement ferme.

Missions d'appui (19)

- Mission IGJ collectivités territoriales;
- Mission d'appui au directeur interrégional de la PJJ du Grand-Est relative à l'insertion des jeunes suivis par la protection judiciaire de la jeunesse;
- Mission d'appui aux chefs de cour et à la DSJ visant au diagnostic de l'état des stocks;
- GAFI Préfiguration cahier des charges statistiques;
- Mission d'appui à l'élaboration d'un système structuré d'évaluation de la charge de travail des magistrats;
- Mission d'appui à la réalisation d'un code pénitentiaire;
- MAPPU_TIG 360;
- Mission d'appui à la mission relative à la présomption d'innocence;
- Mission d'appui et de préfiguration des pôles régionaux spécialisés en matière d'atteinte à l'environnement, issus de la loi n° 2020-1672 du 24;
- Mission d'appui à la direction des services judiciaires pour identifier les évolutions organisationnelles et statutaires en vue d'améliorer l'exercice des missions juridictionnelles et administratives au sein des juridictions au service d'une justice de qualité pour les citoyens;
- Mission d'appui à la mise en œuvre du plan d'action national visant le soutien aux entreprises en sortie de crise;
- Mission d'appui à la mise en œuvre de l'expérimentation d'une délégation territoriale des services pénitentiaires dans l'Océan Indien;
- Mission d'assistance à Mr Bruno QUESTEL, parlementaire;
- Réforme pénale de la justice des mineurs;
- Mission d'appui aux États généraux de la Justice;
- Mission européenne d'inspection sur situation frontalière des adultes vulnérables au sein de l'UE;
- Mission interministérielle relative à l'évolution du régime des hypothèques maritimes;
- Mission de médiation entre les acteurs institutionnels des procédures collectives et de propositions en vue de la transposition de la directive européenne « restructuration et insolvabilité »;
- MAPPU - IGJ - IGA.

Audits internes (6)

- Audit comptable portant sur le contrôle interne au sein des services de la DAP;

- Audit portant sur la prise en charge des mineurs dans les UEMO;
- Audit portant sur la mesure de verdissement du parc automobile dans le cadre du plan national de relance et de résilience;
- Audit portant sur le processus Parc immobilier du ministère de la Justice;
- Audit portant sur la mise en œuvre des mesures du « bloc peines »;
- Mission portant sur la gestion des risques de l'IGJ.

Suivis d'audits internes (3)

- Suivi à 6 mois de l'audit relatif à la fiabilité des données d'identification du CJN;
- Suivi à 6 mois de l'audit portant sur la mise en œuvre du plan d'action ministériel de prévention des risques psychosociaux;
- Suivi à 2 ans de l'audit portant sur la mise en œuvre de la note relative à l'organisation territoriale de la PJJ.

Inspections santé et sécurité au travail (20)

- DSJ : TJ de Versailles, TJ de Privas, TJ et CPH de Tours, TJ, CPH et TC de Roanne, TJ et CPH de Narbonne;
- DAP : maisons d'arrêt de Metz, Tours et Puy en Velay, centre de détention de Salon-de-Provence, SPIP de la Haute-Loire, Suivi centre de détention de Eysses;

- PJJ : UEMO 1 et UEMO 2 de Troyes, UEHD-R de Roanne, UEHC et UEAJ de Strasbourg, UEHC de Saint-Etienne;

Groupes de travail internes (1)

États généraux de la Justice.

